

ETUDE DE FAISABILITE D'UN SYSTEME DE GROUPE AU TOGO

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET

I/ CONTEXTE DE L'ETUDE

Le Programme de Facilitation des Echanges en Afrique de l'Ouest (FEAO) est une initiative menée par de multiples partenaires de développement (USAID, Pays-Bas, UE et GMZ) pour améliorer la facilitation du commerce en Afrique de l'Ouest. Le programme est géré par le Groupe de la Banque Mondiale et l'Agence Allemande de Coopération au Développement (GIZ).

Le Programme comprend une variété d'activités selon trois piliers principaux, comme suit : 1) Améliorer les mesures de facilitation du commerce en Afrique de l'Ouest et les mettre en œuvre plus efficacement ; 2) Améliorer la circulation des marchandises le long de certains corridors ; et 3) Réduire les obstacles pour les petits commerçants et autres parties prenantes clés, en particulier les femmes, grâce à des réformes et des programmes de facilitation du commerce.

La plupart de ces petits commerçants s'approvisionnent plus de Lomé vers l'intérieur du pays, puis vers les pays voisins tels que le Burkina-Faso, le Bénin, le Ghana et même vers le Niger et le Mali. Vu la taille plus ou moins moyenne de leur colis par rapport au coût du transport, ces petits commerçants de l'intérieur du pays ont pris l'habitude de convoier leurs marchandises soit par des bus de transport des personnes, qui ne sont pas autorisés en réalité à faire les transports mixtes (personnes et marchandises), soit par les petits taxis, ou par le groupage des marchandises. Il en est de même pour les bus de transport des personnes qui font l'inter-Etats et qui se permettent de charger des colis à destination des pays de l'hinterland.

La restriction de mouvement imposée par COVID-19 a rendu la vie des petit(e)s commerçant(e)s de l'intérieur du pays et transfrontaliers encore plus difficile. En effet, les mesures prises par le gouvernement pendant l'état d'urgence notamment le bouclage de certaines villes, dont la capitale Lomé, n'ont pas facilité les activités d'approvisionnement de ces commerçants.

Pour relever ces défis et soulager un tant soit peu les populations de l'intérieur du pays via ces commerçants, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo (CCIT) avec l'accord du gouvernement a testé une expérience sous forme d'un projet dénommé TALDEO-TRANS. Cette action pilote est un système de "groupage" et d'acheminement des colis ou marchandises achetés par ces commerçant(e)s, de Lomé vers les cinq (05) chef lieux de régions économiques et de ces cinq (05) chef lieux de régions vers Lomé. Une opération pilote qui a été réalisée gratuitement par la CCIT a démontré que le système pouvait fonctionner.

Afin de rendre cette expérience de TALDEO-TRANS pérenne et économiquement viable, les parties prenantes (CCIT et CNATROT) ont sollicité l'appui du Groupe de la Banque Mondiale pour la réalisation d'une étude de faisabilité.

II/ OBJECTIFS DE LA MISSION

Objectif Général

L'objectif de la mission est de réaliser une étude de faisabilité qui permettra aux parties prenantes d'apprécier l'existence ou non d'un marché des transports des petits colis sous forme de groupage entre Lomé et l'intérieur du pays, entre Lomé et les pays de l'hinterland et entre Lomé et les pays voisins du Togo;

Champ d'application ou étendue des travaux

Le Cabinet exécutera les tâches suivantes :

- **Une étude commerciale ou de marché**
- **Une étude technique et logistique**
- **Une étude économique et financière**

L'étude doit également proposer la structure la mieux apte à gérer le programme et proposer le cadre institutionnel approprié.

Profils du Cabinet et du personnel clé

Le Cabinet devra :

- justifier d'une expérience générale d'au moins cinq (5) ans dans le domaine d'étude de marchés à caractère socio-économique en lien avec le groupage de marchandises, le transport routier de marchandises,
- avoir réalisé au moins une mission similaire d'étude de groupage d'un corridor routier au cours des cinq (05) dernières années en Afrique,
- avoir une bonne maîtrise du secteur du transport routier et de la logistique.

Le Cabinet devra joindre les attestations des différentes missions effectuées.

Au minimum, l'équipe doit être composée des experts suivants :

- un (1) spécialiste en transports routiers, ayant une connaissance avérée du domaine des petits transporteurs, titulaire d'un diplôme universitaire (BAC+4) en économie, en comptabilité gestion, en analyse financière, stratégie marketing, et disposer d'au moins huit (8) années d'expériences dans les études ; cette personne doit avoir une très bonne compréhension du secteur des transports au Togo et être capable de mener une étude de faisabilité ;
- Un (1) expert en informatique (IT) titulaire d'un diplôme universitaire (BAC+4) ayant une expérience minimum de huit (8) ans dans le domaine ;
- Un (1) Avocat titulaire d'un diplôme universitaire (BAC+5) ayant une expérience minimum de huit (8) ans en matière de droit des affaires et de fiscalité ;
- Un (1) Expert de la CNATROT de niveau universitaire qui se chargera de la mobilisation des transporteurs et la facilitation de la mission.

Le Cabinet doit être un fournisseur éligible pour s'enregistrer comme prestataire pour le GBM. Veuillez consulter le site web d'enregistrement des fournisseurs du GBM. Le présent TDR sera également publié dans la presse nationale Togolaise.

Documents à fournir

Le Cabinet devra fournir les documents d'attestation des qualifications qui correspondent au profil requis en anglais :

NB : Offres à soumettre en copies numériques par le canal du système de passation de marchés du GBM, dans un délai de trois (3) semaines à compter de la date de publication de l'annonce dans le système de passation de marchés du GBM et dans la presse nationale de la République Togolaise (TOGO PRESSE).

Les cabinets intéressés sont invités à prendre connaissance en visitant le site web :
<https://devbusiness.un.org/>,
<https://www.worldbank.org/en/about/corporate-procurement/business-opportunities/operational-consulting-opportunities>